

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ DU 26 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h30, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h30 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Rappel de l'ordre du jour de la séance du 26 janvier 2024 :

0- Réception du groupe d'étudiants en Master « Aménagement du Territoire »

1- Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2023

2- CAN

2.1 Informations

2.2 Conseil Communautaire du 11 décembre 2023

3- SIC, SIEDS, SECO

3.1 Informations

4- CCAS - Affaires sociales

4.1 Informations

5- Budget-Administration générale

5.1 Vote des budgets 2024

5.2 Avenant pour la transmission dématérialisée des marchés

5.3 Avenant bail SCM médecins

6- Equipements publics

6.1 APD Chai (Pignon sur Sèvre) et demande de subventions

6.2 AVP Géothermie et Espace Lionel Bénier et demande de subventions

7- Voiries Réseaux

7.1 Classement DPR de la rue Violette Maurice

7.2 Acquisition foncière Moulin de Mursay

8- Développement durable

8.1 Actions en cours

9- Associations-Animations

9.1 Manifestations JO

10- Affaires scolaires et périscolaires

10.1 Recrutement animateurs

10.2 Rémunération animateurs

- 11- Personnel communal
 - 11.1 Prime pouvoir d'achat
 - 11.2 Avenant CDG pour service interim
- 12-Numérique
 - 12-1 Création emploi CNFS
- 13- Information-Communication
 - 13.1 Compte-rendu des décisions du Maire
 - 13.2 Synthèse 2023
 - 13.3 Info communication

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour le point « 6.1.2 Avenant maîtrise d'œuvre Chai (Pignon sur Sèvre) » et de reporter le point « 11.1 Prime pouvoir d'achat ».

0- Réception du groupe d'étudiants en Master « Aménagement du Territoire »

La réception du groupe d'étudiants en Master « Aménagement du Territoire » a été annulée en raison du blocage de la rocade de Bordeaux par les manifestations des agriculteurs.
Courte présentation des projets réalisée par le Maire.

1- Procès-verbal du 15 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- CAN

2.1- Informations générales

2.2- Conseil communautaire du 11 décembre 2023

Une information est donnée à l'assemblée sur les délibérations prises lors de ce conseil communautaire (documents disponibles en Mairie).

3- SIC, SIEDS, SECO

3.1- Informations générales

4- CCAS - Affaires sociales

4.1- Informations générales

5- Budget - Administration générale

5.1- Vote des budgets 2024

5.1.1- Budget primitif 2024 – Budget « Commune »

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif de l'exercice 2024.
Il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 330 530 €
Recettes : 3 330 530 €

Investissement :

Dépenses : 2 437 124 €
Recettes : 2 437 124 €

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté.

Ce budget est voté sans reprise de résultat.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5.1.2- Budget primitif 2024 – Budget « Locaux commerciaux »

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif de l'exercice 2024.

Il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 130 000 €

Recettes : 130 000 €

Investissement :

Dépenses : 885 500 €

Recettes : 885 500 €

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté.

Ce budget est voté sans reprise de résultat.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5.1.3- Budget primitif 2024 – Budget « Lotissement La Couture »

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif de l'exercice 2024.

Il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 138 400 €

Recettes : 138 400 €

Investissement :

Dépenses : 138 400 €

Recettes : 138 400 €

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté.

Ce budget est voté sans reprise de résultat.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5.2- Avenant n°2 à la convention du 13 février 2012 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture des Deux-Sèvres et la Commune d'Échiré

Le Maire rappelle.

La délibération en date du 13 février 2012 approuvant les termes de la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture des Deux-Sèvres et la commune d'Échiré.

Par délibération en date du 6 septembre 2019, puis par délibération modificative en date du 13 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de solliciter un avenant à la convention du 13 février 2012 de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres, afin de pouvoir bénéficier de la dématérialisation des actes budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Depuis la signature de cette convention, l'application ACTES a évolué et permet la transmission intégrale des actes de la commune, soumis au contrôle de légalité.

Dans la continuité de la dématérialisation des actes budgétaires, la commune souhaite intégrer la dématérialisation de la transmission des actes d'urbanisme et des actes de la commande publique.

Le Maire demande au Conseil municipal :

- **de l'autoriser à solliciter l'avenant n°2 à la convention du 13 février 2012 de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres, afin de pouvoir bénéficier de la dématérialisation des actes d'urbanisme et des actes de la commande publique à compter de ce jour ;**
- **de l'autoriser à signer l'avenant à la convention dès sa réception ;**
- **de l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents liés à la mise en œuvre de cette nouvelle télétransmission auprès de CDC FAST et STELA, tiers habilités de télétransmission de la commune d'Échiré.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5.3- Modification des loyers des locaux professionnels de la Maison de Santé

Le Maire rappelle que par délibération du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la passation et la signature, à compter du 1^{er} août 2017, d'un bail avec la SCM des médecins d'Échiré pour la location de 5 bureaux de consultation d'une superficie totale de 119,16 m² au sein de la Maison de Santé sis 60 Rue Léo Desaivre.

Le loyer de cet ensemble s'élève à ce jour à 1 053,27 € H.T., TVA en sus, soit 1 263,92 € T.T.C.

Une des locataires exerçant l'activité de médecin libéral, a fait valoir par courrier recommandé en date du 19 juin 2023, son préavis de départ. Un bureau de consultation d'une surface de 23,84 m² est vacant depuis le 1^{er} janvier 2024.

Afin de tenir compte de l'inoccupation dudit bureau de consultation, il convient, par voie d'avenant de réduire le loyer mensuel proportionnellement à la surface effectivement occupée et de porter, à compter du 1^{er} janvier 2024, le loyer à 842,62 € H.T., TVA en sus, soit 1 011,14 € TTC jusqu'à ce que le bureau de consultation soit de nouveau occupé.

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°3 au bail.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avenant n°3 tel que présenté,**
- **d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6- Equipements publics

6.1 APD Chai (Pignon sur Sèvre) et demande de subventions

6.1.1- Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Approbation de l'APD (avant-projet définitif)

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Echiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos. Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°39. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

A l'issue des réunions et échanges entre la commune et la maîtrise d'œuvre, le Maire présente à l'assemblée le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel des travaux estimés à 295 700,00 € HT.

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 295 700,00 € HT ;**

- de décider que les marchés de travaux correspondants seront passés selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.1.2- Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 7 juillet 2023, a approuvé la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec TEMIS ARCHITECTES (79260 La Crèche), mandataire du groupement, pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 20 500,00 € HT correspondant à un taux global de rémunération fixé à 10,25 % du montant des travaux.

Des modifications ont été apportées au projet suite aux différentes réunions de travail et d'échanges entre la commune d'Échiré (maître d'ouvrage) et le maître d'œuvre ainsi que la réalisation d'une étude de sol complémentaire.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°39. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage pour les Services Techniques de la commune et au stockage de canoës.

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 janvier 2024, a approuvé l'APD (avant-projet définitif) présenté pour ces travaux, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 295 700,00 € HT.

Suite à l'approbation de l'APD et conformément au marché de maîtrise d'œuvre, il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 souscrit par le maître d'œuvre (+ le tableau annexe de répartition des honoraires) et qui porte la rémunération du maître d'œuvre de 20 500,00 € HT à 30 309,25 € HT, soit 36 371,10 € TTC correspondant à un taux global de rémunération ramené à 10,25 %.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre tel que présenté ;
- de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 30 309,25 € HT soit 36 371,10 € TTC ;
- d'approuver le nouveau tableau de répartition des honoraires entre les différents membres du groupement de maîtrise d'œuvre joint à l'avenant n°1 ;
- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 présenté et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.1.3- Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage – Demande de subvention au titre de la DETR 2024 - Préfecture des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Echiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos. Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°37. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet à Echiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024 et du FONDS VERT 2024) et du Département des Deux-Sèvres (au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres « Tourisme et loisirs nautiques »).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 404 294,75 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Magasin			
- Gros œuvre	60 580,99	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : - DETR 2024 « 5.1- Construire et réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux »	
- Charpente - Couverture	28 518,58		
- Menuiserie	63 669,30		
- Travaux intérieurs	2 828,25		
- Fluides	2 002,88		
TOTAL HT	157 600,00		
2/ Bâtiment de stockage			
- Gros œuvre	32 069,75	- FONDS VERT 2024 Axe 3 « Recyclage foncier »	
- Charpente – Couverture	80 015,16		
- Menuiserie	19 022,50		
- Fluides	6 992,59		
TOTAL HT	138 100,00		
3/ Aménagement accès rivière	35 000,00		
4/ Honoraires et frais divers estimés			
- Honoraires maîtrise d'œuvre	16 154,00	■ Département (précisez le programme) : - Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 « Tourisme et loisirs nautiques »	
Magasin	14 155,25		
Bâtiment de stockage	595,50		
- Levé topographique	3 750,00		
- Etude de sol	6 940,00		
- Diagnostic technique	5 000,00		
- Mission CT	2 000,00		
- Mission SPS	15 000,00		
- Raccordement réseaux			
TOTAL HT	63 594,75		
5/ Dépenses imprévues	10 000,00		
			S/Total =
			323 369,00
Total HT	404 294,75	■ Autofinancement, précisez :	80 925,75
TVA	80 858,95	■ Commune d'Echiré	
TOTAL TTC	485 153,70	TOTAL HT	404 294,75

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2024, Catégorie 5 « Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal ou intercommunal » / Rubrique 5.1 « Construire ou réhabiliter les édifices communaux et intercommunaux », pour la réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage à Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.1.4- Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 - Préfecture des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Echiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos. Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°37. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet à Echiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024 et du FONDS VERT 2024) et du Département des Deux-Sèvres (au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres « Tourisme et loisirs nautiques »).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 404 294,75 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Magasin			
- Gros œuvre	60 580,99	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : - DETR 2024 « 5.1- Construire et réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux »	
- Charpente - Couverture	28 518,58		
- Menuiserie	63 669,30		
- Travaux intérieurs	2 828,25		
- Fluides	2 002,88		
TOTAL HT	157 600,00		
2/ Bâtiment de stockage			
- Gros œuvre	32 069,75	- FONDS VERT 2024 Axe 3 « Recyclage foncier »	
- Charpente – Couverture	80 015,16		
- Menuiserie	19 022,50		
- Fluides	6 992,59		
TOTAL HT	138 100,00		
3/ Aménagement accès rivière	35 000,00		
4/ Honoraires et frais divers estimés			
- Honoraires maîtrise d'œuvre	16 154,00	■ Département (précisez le programme) : - Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 « Tourisme et loisirs nautiques »	
Magasin	14 155,25		
Bâtiment de stockage	595,50		
- Levé topographique	3 750,00		
- Etude de sol	6 940,00		
- Diagnostic technique	5 000,00		
- Mission CT	2 000,00		
- Mission SPS	15 000,00		
- Raccordement réseaux			
TOTAL HT	63 594,75		
5/ Dépenses imprévues	10 000,00		S/Total =
			323 369,00
Total HT	404 294,75	■ Autofinancement,	
TVA	80 858,95	<i>précisez :</i>	80 925,75
TOTAL TTC	485 153,70	■ Commune d'Echiré	
		TOTAL HT	404 294,75

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Vert programmation 2024, Axe 3 « Recyclage foncier », pour la réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage à Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.1.5- Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage - Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 / Tourisme et loisirs nautiques - Département des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Echiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos. Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°37. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;
- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet à Echiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024 et du FONDS VERT 2024) et du Département des Deux-Sèvres (au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres « Tourisme et loisirs nautiques »).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 404 294,75 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Magasin			
- Gros œuvre	60 580,99	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : - DETR 2024 « 5.1- Construire et réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux »	
- Charpente - Couverture	28 518,58		
- Menuiserie	63 669,30		
- Travaux intérieurs	2 828,25		
- Fluides	2 002,88		
TOTAL HT	157 600,00		
2/ Bâtiment de stockage			
- Gros œuvre	32 069,75	- FONDS VERT 2024 Axe 3 « Recyclage foncier »	
- Charpente – Couverture	80 015,16		
- Menuiserie	19 022,50		
- Fluides	6 992,59		
TOTAL HT	138 100,00		
3/ Aménagement accès rivière	35 000,00		
4/ Honoraires et frais divers estimés			
- Honoraires maîtrise d'œuvre	16 154,00	■ Département (précisez le programme) : - Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 « Tourisme et loisirs nautiques »	
Magasin	14 155,25		
Bâtiment de stockage	595,50		
- Levé topographique	3 750,00		
- Etude de sol	6 940,00		
- Diagnostic technique	5 000,00		
- Mission CT	2 000,00		
- Mission SPS	15 000,00		
- Raccordement réseaux			
TOTAL HT	63 594,75		
5/ Dépenses imprévues	10 000,00		S/Total = 323 369,00
		■ Autofinancement,	
Total HT	404 294,75	<i>précisez :</i>	80 925,75
TVA	80 858,95	■ Commune d'Echiré	
TOTAL TTC	485 153,70	TOTAL HT	404 294,75

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 / Tourisme et loisirs nautiques, pour la réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage à Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.2 AVP Géothermie et Espace Lionel Bénier et demande de subventions

6.2.1- Approbation de l'APD du projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier

Le Maire expose.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité souhaite s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

C'est dans ce cadre de transition énergétique qu'une réflexion s'est engagée en 2022 autour de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'Rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière à gaz ainsi que les bâtiments communaux situés au 67 rue de la Poste (Logis des Ourneaux). L'installation de ce système de géothermie devra assurer les besoins de chauffage de ces bâtiments.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur deux bâtiments communaux.

Compte tenu du rapport rendu par le CRER en décembre 2022, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à ce même bureau d'études en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel c'est finalement ajoutés les bâtiments du Logis des Ourneaux, bien communal sis au 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg. Les travaux de la boucle d'eau tempérée permettront l'installation à suivre de la PAC de l'espace socio-culturel Lionel Bénier et de préparer le branchement pour les autres bâtiments concernés par l'étude, à savoir : l'ensemble du Logis des Ourneaux, l'ancienne poste et le Chai Timores. Lors des travaux futurs de réhabilitation et de rénovation énergétique de ces bâtiments, seule l'installation de la PAC sera à réaliser, la liaison vers le forage sera déjà faite, facilitant ainsi le développement de cette énergie pour les futurs projets.

Par délibération en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique des dits bâtiments.

En parallèle, la commune a souhaité engager des études pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment central de l'espace socioculturel Lionel Bénier. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué au groupement représenté par CEBI, mandataire, domicilié à Parthenay (79200). Un programme de rénovation énergétique ambitieux en cohérence avec la mise en place d'une pompe à chaleur a été lancé. Ces travaux devraient permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel estimé à 623 657,00 € HT concernant les travaux :

- de rénovation énergétique du centre socio culturel Lionel Bénier : 193 570,00 € HT ;
- de mise en œuvre de la boucle d'eau tempérée sur eau de forage : 281 287,00 € HT ;
- de mise en œuvre des PACS sur les autres bâtiments de l'étude : 148 800,00 € HT.

Ce projet qui consiste à :

- développer le recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;
- améliorer les performances énergétiques des équipements publics ;
- répondre aux attentes des associations communales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 623 657,00 € HT ;**
- **de décider que les marchés de travaux correspondants seront passés selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.2.2- Projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier – Demande de subvention au titre de la DETR 2024 - Préfecture des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité souhaite s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

C'est dans ce cadre de transition énergétique qu'une réflexion s'est engagée en 2022 autour de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'Rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière à gaz ainsi que les bâtiments communaux situés au 67 rue de la Poste (Logis des Ourneaux). L'installation de ce système de géothermie devra assurer les besoins de chauffage de ces bâtiments.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur deux bâtiments communaux.

Compte tenu du rapport rendu par le CRER en décembre 2022, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à ce même bureau d'études en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel c'est finalement ajoutés les bâtiments du Logis des Ourneaux, bien communal sis au 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg.

Les travaux de la boucle d'eau tempérée permettront l'installation à suivre de la PAC de l'espace socio-culturel Lionel Bénier et de préparer le branchement pour les autres bâtiments concernés par l'étude, à savoir : l'ensemble du Logis des Ourneaux, l'ancienne poste et le Chai Timores. Lors des travaux futurs de réhabilitation et de rénovation énergétique de ces bâtiments, seule l'installation de la PAC sera à réaliser, la liaison vers le forage sera déjà faite, facilitant ainsi le développement de cette énergie pour les futurs projets.

Par délibération en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique des dits bâtiments.

En parallèle, la commune a souhaité engager des études pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment central de l'espace socioculturel Lionel Bénier. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué au groupement représenté par CEBI, mandataire, domicilié à Parthenay (79200). Un programme de rénovation énergétique ambitieux en cohérence avec la mise en place d'une pompe à chaleur a été lancé. Ces travaux devraient permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie.

Ce projet qui consiste à :

- développer le recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;
- améliorer les performances énergétiques des équipements publics ;
- répondre aux attentes des associations communales.

Le Maire informe à l'assemblée que le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée, ainsi que la rénovation énergétique de l'espace socio culturel Lionel Bénier à Échiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024, du DSIL et du FONDS VERT), du Département des Deux-Sèvres (au titre de l'ADEME et du FONDS CHALEUR).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 1 525 328,00 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Travaux de rénovation énergétique de l'espace socio culturel	193 570,00	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : <i>Géothermie + rénovation énergétique de l'espace socio L.B :</i> - DETR 2024 « 1.1- « Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles » - DSIL	300 000,00
2/ Travaux forage	135 787,00		
3/ Travaux PAC	148 800,00		
4/ Boucle d'eau tempérée	145 500,00		
5/ Travaux accessibilité bâtiments	100 000,00		
TOTAL HT	723 657,00		
6/ Honoraires et frais divers estimés		Rénovation énergétique de l'espace socio L.B. : - FONDS VERT 2024 Axe 1 « Renforcer la performance environnementale » ■ Département : - FONDS CHALEUR	400 000,00
Honoraires maîtrise d'œuvre :			
Géothermie	33 139,00		
Travaux énergétiques	15 590,00		
Boucle d'eau tempérée	11 100,00		
Ballet	10 000,00		
Mise en œuvre PAC	13 392,00		
- AMO	8 450,00		
- Acquisition Logis	660 000,00		
TOTAL HT	751 671,00		200 000,00
7/ Dépenses imprévues	50 000,00		S/Total = 1 200 000,00
Total HT	1 525 328,00	■ Autofinancement, <i>précisez :</i>	325 328,00
TVA	305 065,60	■ Commune d'Echiré	
TOTAL TTC	1 830 393,60	TOTAL (HT)	1 525 328,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2024, Catégorie 1 « Accompagner la transition écologique et la sortie de la dépendance aux énergies fossiles » / Rubrique 1.1 « Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles », pour le projet

de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier à Echiré ;

- **d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.2.3- Projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier - Demande de subvention au titre du DSIL – Préfecture des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité souhaite s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

C'est dans ce cadre de transition énergétique qu'une réflexion s'est engagée en 2022 autour de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'Rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière à gaz ainsi que les bâtiments communaux situés au 67 rue de la Poste (Logis des Ourneaux). L'installation de ce système de géothermie devra assurer les besoins de chauffage de ces bâtiments.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur deux bâtiments communaux.

Compte tenu du rapport rendu par le CRER en décembre 2022, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à ce même bureau d'études en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel c'est finalement ajoutés les bâtiments du Logis des Ourneaux, bien communal sis au 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg.

Les travaux de la boucle d'eau tempérée permettront l'installation à suivre de la PAC de l'espace socio-culturel Lionel Bénier et de préparer le branchement pour les autres bâtiments concernés par l'étude, à savoir : l'ensemble du Logis des Ourneaux, l'ancienne poste et le Chai Timores. Lors des travaux futurs de réhabilitation et de rénovation énergétique de ces bâtiments, seule l'installation de la PAC sera à réaliser, la liaison vers le forage sera déjà faite, facilitant ainsi le développement de cette énergie pour les futurs projets.

Par délibération en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique des dits bâtiments.

En parallèle, la commune a souhaité engager des études pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment central de l'espace socioculturel Lionel Bénier. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué au groupement représenté par CEBI, mandataire, domicilié à Parthenay (79200). Un programme de rénovation énergétique ambitieux en cohérence avec la mise en place d'une pompe à chaleur a été lancé. Ces travaux devraient permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie.

Ce projet qui consiste à :

- développer le recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;
- améliorer les performances énergétiques des équipements publics ;
- répondre aux attentes des associations communales.

Le Maire informe à l'assemblée que le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée, ainsi que la rénovation énergétique de l'espace socio culturel Lionel Bénier à Échiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024, du DSIL et du FONDS VERT), du Département des Deux-Sèvres (au titre de l'ADEME et du FONDS CHALEUR).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 1 525 328,00 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Travaux de rénovation énergétique de l'espace socio culturel	193 570,00	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : <i>Géothermie + rénovation énergétique de l'espace socio L.B :</i> - DETR 2024 « 1.1- « Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles »	300 000,00
2/ Travaux forage	135 787,00		
3/ Travaux PAC	148 800,00		
4/ Boucle d'eau tempérée	145 500,00		
5/ Travaux accessibilité bâtiments	100 000,00		
TOTAL HT	723 657,00	- DSIL	300 000,00
6/ Honoraires et frais divers estimés		Rénovation énergétique de l'espace socio L.B. : - FONDS VERT 2024 Axe 1 « Renforcer la performance environnementale »	400 000,00
Honoraires maîtrise d'œuvre :			
Géothermie	33 139,00	■ Département : - FONDS CHALEUR	200 000,00
Travaux énergétiques	15 590,00		
Boucle d'eau tempérée	11 100,00		
Ballet	10 000,00		
Mise en œuvre PAC	13 392,00		
- AMO	8 450,00		
- Acquisition Logis	660 000,00		
TOTAL HT	751 671,00		
7/ Dépenses imprévues	50 000,00		S/Total = 1 200 000,00
Total HT	1 525 328,00	■ Autofinancement,	325 328,00
TVA	305 065,60	<i>précisez :</i>	
TOTAL TTC	1 830 393,60	■ Commune d'Echiré	
		TOTAL (HT)	1 525 328,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du DSIL, pour le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier à Echiré ;

- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.2.4- Projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier - Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 – Préfecture des Deux-Sèvres.

Le Maire expose.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité souhaite s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

C'est dans ce cadre de transition énergétique qu'une réflexion s'est engagée en 2022 autour de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'Rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière à gaz ainsi que les bâtiments communaux situés au 67 rue de la Poste (Logis des Ourneaux). L'installation de ce système de géothermie devra assurer les besoins de chauffage de ces bâtiments.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur deux bâtiments communaux.

Compte tenu du rapport rendu par le CRER en décembre 2022, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à ce même bureau d'études en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel c'est finalement ajoutés les bâtiments du Logis des Ourneaux, bien communal sis au 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg.

Les travaux de la boucle d'eau tempérée permettront l'installation à suivre de la PAC de l'espace socio-culturel Lionel Bénier et de préparer le branchement pour les autres bâtiments concernés par l'étude, à savoir : l'ensemble du Logis des Ourneaux, l'ancienne poste et le Chai Timores. Lors des travaux futurs de réhabilitation et de rénovation énergétique de ces bâtiments, seule l'installation de la PAC sera à réaliser, la liaison vers le forage sera déjà faite, facilitant ainsi le développement de cette énergie pour les futurs projets.

Par délibération en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique des dits bâtiments.

En parallèle, la commune a souhaité engager des études pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment central de l'espace socioculturel Lionel Bénier. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué au groupement représenté par CEBI, mandataire, domicilié à Parthenay (79200). Un programme de rénovation énergétique ambitieux en cohérence avec la mise en place d'une pompe à chaleur a été lancé. Ces travaux devraient permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie.

Ce projet qui consiste à :

- développer le recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;

- améliorer les performances énergétiques des équipements publics ;
- répondre aux attentes des associations communales.

Le Maire informe à l'assemblée que le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée, ainsi que la rénovation énergétique de l'espace socio culturel Lionel Bénier à Échiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024, du DSIL et du FONDS VERT), du Département des Deux-Sèvres (au titre de l'ADEME et du FONDS CHALEUR).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 1 525 328,00 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Travaux de rénovation énergétique de l'espace socio culturel	193 570,00	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : Géothermie + rénovation énergétique de l'espace socio L.B : - DETR 2024 « 1.1- « Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles » - DSIL	
2/ Travaux forage	135 787,00		
3/ Travaux PAC	148 800,00		
4/ Boucle d'eau tempérée	145 500,00		
5/ Travaux accessibilité bâtiments	100 000,00		
TOTAL HT	723 657,00		
6/ Honoraires et frais divers estimés		Rénovation énergétique de l'espace socio L.B. : - FONDS VERT 2024 Axe 1 « Renforcer la performance environnementale » ■ Département : - FONDS CHALEUR	
Honoraires maîtrise d'œuvre : Géothermie Travaux énergétiques Boucle d'eau tempérée Ballet Mise en œuvre PAC - AMO - Acquisition Logis	33 139,00 15 590,00 11 100,00 10 000,00 13 392,00 8 450,00 660 000,00		
TOTAL HT	751 671,00		
7/ Dépenses imprévues	50 000,00		S/Total = 1 200 000,00
Total HT	1 525 328,00	■ Autofinancement, <i>précisez :</i>	325 328,00
TVA	305 065,60	■ Commune d'Echiré	
TOTAL TTC	1 830 393,60	TOTAL (HT)	1 525 328,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre Fonds Vert programmation 2024, Axe 1 « Renforcer la performance environnementale », pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier à Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

6.2.5- Projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier - Demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres au titre du Fonds Chaleur

Le Maire expose.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité souhaite s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

C'est dans ce cadre de transition énergétique qu'une réflexion s'est engagée en 2022 autour de l'espace socio-culturel Lionel Bénier, sis 265 Grand'Rue, compte tenu notamment de l'ancienneté de sa chaudière à gaz ainsi que les bâtiments communaux situés au 67 rue de la Poste (Logis des Ourneaux). L'installation de ce système de géothermie devra assurer les besoins de chauffage de ces bâtiments.

La commune a tout d'abord sollicité du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'installation d'un chauffage par géothermie sur deux bâtiments communaux.

Compte tenu du rapport rendu par le CRER en décembre 2022, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à ce même bureau d'études en janvier 2023 pour la réalisation d'un dossier de consultation de bureaux d'études spécialisés pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel, auquel c'est finalement ajoutés les bâtiments du Logis des Ourneaux, bien communal sis au 67 rue de la Poste et destiné à une évolution importante dans le cadre de l'étude globale « Echiré 2040 » portant sur l'évolution du patrimoine immobilier, des espaces publics et paysagers de centre-bourg.

Les travaux de la boucle d'eau tempérée permettront l'installation à suivre de la PAC de l'espace socio-culturel Lionel Bénier et de préparer le branchement pour les autres bâtiments concernés par l'étude, à savoir : l'ensemble du Logis des Ourneaux, l'ancienne poste et le Chai Timores. Lors des travaux futurs de réhabilitation et de rénovation énergétique de ces bâtiments, seule l'installation de la PAC sera à réaliser, la liaison vers le forage sera déjà faite, facilitant ainsi le développement de cette énergie pour les futurs projets.

Par délibération en date du 28 avril 2023, le conseil municipal a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une boucle d'eau tempérée géothermique des dits bâtiments.

En parallèle, la commune a souhaité engager des études pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique du bâtiment central de l'espace socioculturel Lionel Bénier. Le marché de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été attribué au groupement représenté par CEBI, mandataire, domicilié à Parthenay (79200). Un programme de rénovation énergétique ambitieux en cohérence avec la mise en place d'une pompe à chaleur a été lancé. Ces travaux devraient permettre de réduire de 30 % les consommations d'énergie.

Ce projet qui consiste à :

- développer le recours aux énergies renouvelables sur le territoire ;
- améliorer les performances énergétiques des équipements publics ;
- répondre aux attentes des associations communales.

Le Maire informe à l'assemblée que le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée, ainsi que la rénovation énergétique de l'espace socio culturel Lionel Bénier à Échiré peut faire l'objet

de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024, du DSIL et du FONDS VERT), du Département des Deux-Sèvres (au titre de l'ADEME et du FONDS CHALEUR).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 1 525 328,00 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Travaux de rénovation énergétique de l'espace socio culturel	193 570,00	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : <i>Géothermie + rénovation énergétique de l'espace socio L.B. :</i> - DETR 2024 « 1.1- « Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles » - DSIL	300 000,00 300 000,00
2/ Travaux forage	135 787,00		
3/ Travaux PAC	148 800,00		
4/ Boucle d'eau tempérée	145 500,00		
5/ Travaux accessibilité bâtiments	100 000,00		
TOTAL HT	723 657,00		
6/ Honoraires et frais divers estimés		Rénovation énergétique de l'espace socio L.B. : - FONDS VERT 2024 Axe 1 « Renforcer la performance environnementale » ■ Département : - FONDS CHALEUR	400 000,00 200 000,00
Honoraires maîtrise d'œuvre :			
Géothermie	33 139,00		
Travaux énergétiques	15 590,00		
Boucle d'eau tempérée	11 100,00		
Ballet	10 000,00		
Mise en œuvre PAC	13 392,00		
- AMO	8 450,00		
- Acquisition Logis	660 000,00		
TOTAL HT	751 671,00		
7/ Dépenses imprévues	50 000,00		S/Total = 1 200 000,00
Total HT	1 525 328,00	■ Autofinancement,	325 328,00
TVA	305 065,60	<i>précisez :</i>	
TOTAL TTC	1 830 393,60	■ Commune d'Echiré	
		TOTAL (HT)	1 525 328,00

Le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à solliciter Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Chaleur pour le projet de création d'une PAC et d'une boucle d'eau tempérée + la rénovation énergétique du bâtiment de l'espace socio-culturel Lionel Bénier à Echiré ;
- d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

7- Voiries-Réseaux

7.1- Classement d'une parcelle communale dans le Domaine Public communal routier

Le Maire expose.

Les parcelles communales cadastrées section AO n°183 (2 312 m²) et AO n°184 (181 m²), sise au 96 Côte du Chaillot à Échiré, à usage effectif de voirie, desservent actuellement le lotissement du Bois Soleil sis à Echiré.

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le transfert amiable dans le domaine privé communal, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AO n°183 et 184.

Par acte notarié en date du 9 octobre 2020, la voirie du lotissement Bois Soleil a été intégrée au domaine privé communal.

Il convient dès à présent de procéder à la régularisation de la situation des parcelles communales cadastrées section AO n°183 et n°184, déjà affectées à l'usage de desserte et de voirie.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14 ;

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, qui dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies ;

Vu le plan des parcelles communales cadastrées section AO n°183 et n°184 ;

Constatant que lesdites parcelles communales citées ci-dessus sont déjà affectées aux besoins de la circulation terrestre (article L2111-14 du Code général de la propriété des personnes publiques),

Considérant que le classement des parcelles communales cadastrées section AO n°183 et n°184 dans le Domaine Public Routier de la commune d'Echiré ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de cette voie ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de prononcer le classement des parcelles communales cadastrées Section AO n°183 (2 312 m²) et AO n°184 (181 m²) dans le Domaine Public Routier de la commune d'Echiré ;**
- **d'autoriser le Maire à transmettre la présente délibération et le plan présenté au service du Cadastre pour mise à jour du cadastre et établissement du croquis foncier à transmettre au service de la publicité foncière territorialement compétent afin d'assurer la concordance du fichier immobilier avec la documentation cadastrale ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce classement.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

7.2 Acquisition foncière Moulin de Mursay

7.2.1- Acquisition terrain Moulin de Mursay à Monsieur BAILLY

Cyril REUILLON, titulaire du pouvoir donné par Julie MÉNARD absente à cette séance, informe l'assemblée de sa non-participation au vote au titre dudit pouvoir, Mme MÉNARD étant intéressée à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

La commission mobilité douce travaille depuis de nombreux mois sur le développement de liaisons douces sur le territoire et notamment sur le contournement du Moulin de Mursay. Aujourd'hui, seul le terrain privé sur lequel est situé le moulin permet la traversée de la Sèvre et ainsi relier le village de Mursay à Sciecq et Saint-Maxire.

Ce contournement a pour objectif d'offrir une alternative permanente afin de relier Mursay, Sciecq et le lieu-dit « Croizette » sis sur la commune de Saint-Maxire.

Ce projet doit mettre en œuvre :

- un espace de stationnement avec quelques places à l'entrée du chemin à créer ;
- un cheminement doux à partir du bas de la rue du moulin de Mursay jusqu'au bras de la Sèvre ;
- une passerelle permettant le franchissement du bras de la Sèvre ;
- un cheminement doux jusqu'au pont reliant le lieu-dit Croizette.

La commune s'est entretenue avec les propriétaires des terrains identifiés afin d'acquérir certaines parties de leurs parcelles pour permettre le développement de ce projet.

A la suite des accords des parties, la commune a commandé un bornage auprès de SIT&A Conseil qui a été réalisé le 5 décembre 2023.

Ce projet d'acquisition comprend les parcelles non bâties citées ci-dessous et telles que représentées sur le plan de bornage :

Parcelles	Surface (m ²)	Propriétaire
T n°206p (m)	1 627	M. BAILLY
T n°125p (b)	470	M. BAILLY
T n°144p (h)	1 223	M. BAILLY
T n°143p volume n°2 (e)	82 m ²	SCI PHILOMELOS
T n°143p (g)	102	SCI PHILOMELOS
T n°145p (j)	10	SCI PHILOMELOS

En réponse au courrier communal en date du 19 janvier 2024, Monsieur BAILLY s'est engagé par mail le 22 janvier 2024 dans cette opération, portant cession de ses parcelles décrites ci-dessus, d'une surface totale de 3 320 m² pour un montant de 1€/m², soit un total de 3 320 €.

Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités d'acquisition des parcelles concernées,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'acquisition pour le prix de 3 320 € des parcelles non bâties, cadastrées section T n°206p (m), T n°125p (b), T n°144p (h) d'une superficie totale de 3 320 m², sises au lieu-dit Moulin de Mursay à Échiré et appartenant à M. Wilfried BAILLY, domicilié au Genet, 79000 SCIECQ ;**
- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette acquisition et de l'acte authentique de vente rédigé par Maître Céline BENJAMA (79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE), notaire commun aux deux parties.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (M. Cyril REUILLON n'ayant pas pris part au vote au titre du pouvoir que lui a donné Mme Julie MÉNARD absente à cette séance).

7.2.2- Acquisition terrain Moulin de Mursay à la SCI PHILOMELOS

Cyril REUILLON, titulaire du pouvoir donné par Julie MÉNARD absente à cette séance, informe l'assemblée de sa non-participation au vote au titre dudit pouvoir, Mme MÉNARD étant intéressée à l'affaire qui en fait l'objet (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Le Maire expose.

La commission mobilité douce travaille depuis de nombreux mois sur le développement de liaisons douces sur le territoire et notamment sur le contournement du Moulin de Mursay. Aujourd'hui, seul le terrain privé sur lequel est situé le moulin permet la traversée de la Sèvre et ainsi relier le village de Mursay à Sciecq et Saint-Maxire.

Ce contournement a pour objectif d'offrir une alternative permanente afin de relier Mursay, Sciecq et le lieu-dit « Croizette » sis sur la commune de Saint-Maxire.

Ce projet doit mettre en œuvre :

- un espace de stationnement avec quelques places à l'entrée du chemin à créer ;
- un cheminement doux à partir du bas de la rue du moulin de Mursay jusqu'au bras de la Sèvre ;
- une passerelle permettant le franchissement du bras de la Sèvre ;
- un cheminement doux jusqu'au pont reliant le lieu-dit Croizette.

La commune s'est entretenue avec les propriétaires des terrains identifiés afin d'acquérir certaines parties de leurs parcelles pour permettre le développement de ce projet.

A la suite des accords des parties, la commune a commandé un bornage auprès de SIT&A Conseil qui a été réalisé le 5 décembre 2023.

Ce projet d'acquisition comprend les parcelles non bâties citées ci-dessous et telles que représentées sur le plan de bornage :

Parcelles	Surface (m ²)	Propriétaire
T n°206p (m)	1 627	M. BAILLY
T n°125p (b)	470	M. BAILLY
T n°144p (h)	1 223	M. BAILLY
T n°143p volume n°2 (e)	82 m ²	SCI PHILOMELOS
T n°143p (g)	102	SCI PHILOMELOS
T n°145p (j)	10	SCI PHILOMELOS

En réponse au courrier communal en date du 19 janvier 2024, Mme Julie MENARD, représentante de la SCI PHILOMELOS s'est engagée par mail le 26 janvier 2024 dans cette opération, portant cession de ses parcelles décrites ci-dessus, d'une surface totale de 194 m² pour un montant de 1€/m², soit un total de 194 €.

**Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités d'acquisition des parcelles concernées,
Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser l'acquisition pour le prix de 194 € des parcelles non bâties, cadastrées section T n°143p (e), T n°143p (g), T n°145p (j) d'une superficie totale de 194 m², sises au lieu-dit Moulin de Mursay à Échiré et appartenant à la SCI PHILOMELOS, domiciliée à La Touche au Noir, 79330 GEAY ;**
- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette**

acquisition et de l'acte authentique de vente rédigé par Maître Céline BENJAMA (79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE), notaire commun aux deux parties.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants (M. Cyril REUILLON n'ayant pas pris part au vote au titre du pouvoir que lui a donné Mme Julie MÉNARD absente à cette séance).

8- Développement durable

8.1- Actions en cours

- Plantations avec Prom'haies :

Dans le cadre de l'Appel à projets Régional engagé par les élus de la commission Développement Durable, une haie de 700 m a été plantée le 16 décembre 2023 avec l'aide de M Fichet de Prom'haies et d'une trentaine de bénévoles.

Composée de 1030 arbres, elle est située entre le chemin de Gerbeau près du lotissement Bizard et le nouveau verger communal, derrière le stade. Elle longe la D743 et la nouvelle entrée d'Echiré en passant par le rond-point du Super-U. Une bande enherbée sera prochainement créée sur toute sa longueur afin de la séparer des cultures et permettre le cheminement piéton.

- Micro-forêt du lotissement Bizard :

La troisième micro-forêt échiréenne a vu le jour sur l'espace vert central du lotissement Bizard le samedi 13 janvier 2024, par une trentaine de riverains, bénévoles et élus.

Elle a été plantée selon la méthode Miyawaki, qui prévoit une forte densité : elle comprend 560 arbres de 26 essences locales différentes sur un espace de 170 m² utiles avec une clairière en son centre. Les plants ont été financés par l'entreprise Panem, au titre de sa démarche RSE.

9- Associations - Animations

9.1- Manifestations JO

Parcours santé et aire de jeux en cours de création. Inauguration prévue au Printemps 2024 (date à venir). Organisation d'une journée olympique et paralympique le 22 juin 2024.

10- Affaires scolaires et périscolaires

10.1- Modalités de rémunération des animateurs occasionnels de l'ALSH d'Echiré pendant les petites et grandes vacances scolaires et pendant les mini-camps avec nuitées organisés pendant les vacances d'Eté

Le Maire expose.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2018, le Conseil Municipal a adopté les modalités de recrutement des animateurs occasionnels en contrat à durée déterminée de l'ALSH d'Echiré pour les petites vacances scolaires (Hiver, Printemps, Toussaint et Noël), pour les grandes vacances scolaires (Juillet et Août) et pour les mini-camps avec nuitées des vacances d'Eté.

La rémunération de ces agents contractuels est calculée sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale et se traduit par l'application d'un forfait journalier égal à 1/30^è du salaire afférent à l'indice de rémunération défini.

Il est demandé au conseil municipal :

- de fixer, à compter de ce jour, la rémunération des animateurs de l'ALSH des petites et grandes vacances scolaires comme suit :

	ALSH petites et grandes vacances scolaires	Base de rémunération indiciaire	Calcul du forfait journalier (= 1/30^{ème} du salaire afférent à l'indice ci-avant
Animateurs (stagiaires ou qualifiés BAFA)	Hiver / Printemps/ Toussaint /Noël + Juillet/Août	IB 595 / IM 506	83,03 €/jour
Directeur stagiaire BAFD (recruté en tant que Directeur/Animateur avec ALSH de 50 enfants maximum)	Hiver / Printemps/ Toussaint /Noël	IB 595 / IM 506	83,03 €/jour

- de fixer, à compter de ce jour, la rémunération des animateurs des mini-camps avec nuitées pendant les vacances d'Eté, comme suit :

	<u>Mini-camps avec nuitées</u>	Base de rémunération indiciaire	Calcul du forfait journalier (= 1/30^{ème} du salaire afférent à l'indice ci-avant
Animateurs (stagiaires ou qualifiés BAFA)	Vacances d'Eté	IB 816 / IM 674	110,60 €/jour

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

10.2- Recrutement des animateurs contractuels pour l'ALSH d'Echiré – Vacances scolaires d'Hiver

Le Maire expose.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la Commune d'Echiré du 1^{er} juin 2018 et du 26 janvier 2024 fixant respectivement les modalités de recrutement et de rémunération des animateurs de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pendant les vacances scolaires ;

Afin de mettre en place l'équipe d'encadrement de l'ALSH des vacances d'Hiver 2024, du 19 février au 1^{er} mars 2024 inclus et compte tenu du nombre d'inscriptions enregistrées,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **de créer 5 (CINQ) postes d'animateur à temps complet en contrat à durée déterminée, en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique ;**
- **les agents recrutés en contrat à durée déterminée seront rémunérés comme suit :**

	ALSH	Base de rémunération indiciaire	Calcul du forfait journalier (= 1/30 ^{ème} du salaire afférent à l'indice ci-avant)
Animateurs (stagiaires ou qualifiés BAFA)	Vacances scolaires d'Hiver 2024	IB 595 / IM 506	83,03 €/jour

Les crédits sont prévus au budget 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

11- Personnel communal

11.1- Point reporté

11.2- Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Avenant n°3 à la convention

Le Maire expose.

Vu le Code général de la Fonction publique,

Par délibération en date du 18 Octobre 1996, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Dans le cadre de cette convention, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités adhérentes à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé en date du 11 décembre 2023 d'augmenter la participation des collectivités aux frais de gestion de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires correspondant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter les termes de l'avenant n° 3 présenté ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

12- Numérique

12.1- Création d'un poste non permanent à temps complet pour un contrat de projet (catégorie C) - Dispositif « Conseiller Numérique France Services »

Le Maire expose.

Aux termes de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget de la commune d'Echiré, adopté par délibération n°CM20240126-001 du 26 janvier 2024,

Suite à la démission de notre conseiller numérique intervenue le 1^{er} septembre 2023,

Le Maire propose de créer, à compter du 5 février 2024, un emploi non permanent à temps complet, dans la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet identifié suivant : « Dispositif Conseiller numérique France Services », pour une durée de 2 ans, soit du 5 février 2024 au 4 février 2026 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :

- *Permettre à tous les publics de s'approprier l'inclusion numérique au quotidien.*
- *Prendre connaissance de notre territoire afin de construire un calendrier prévisionnel d'actions : analyse de l'indice de fragilité, prise de contact avec l'association le mulot (accompagnement informatique sur Echiré), mise en lien avec le réseau des conseillers du département et de notre syndicat informatique SOLURIS.*
- *Soutenir et accompagner les agents et les élus aux usages des nouveaux outils : collaboratif, démarches administratives dématérialisées, internet, sécurité ...*
- *Rendre autonomes les agents de la mairie afin qu'ils soient en capacité à accompagner le public dans leurs démarches (préparer le « après mission du conseiller »).*
- *Sensibiliser et accompagner les familles : parents, enfants au programme de l'école numérique (équipement des écoles maternelles et primaires prévu pour 2021), les jeunes dans leurs démarches (parcours-sup, inscriptions, élections...) et à la sécurité de leurs données.*
- *Etablir avec partenaires, associations (« le mulot », l'ADMR...), institutions, un observatoire des difficultés d'inclusion de notre population.*
- *Installer des points d'accompagnement (marché, conciergerie, maison des solidarités, résidence autonomie), animer des actions tout public sur des grandes thématiques : télétravail, internet, sécurité..., participer à des actions culturelles avec la médiathèque à travers des projets (ressources en ligne, livres numériques, BD).*
- *Informers les commerçants et artisans de la commune sur l'utilité des outils numériques voire les sensibiliser à l'intérêt de proposer une offre numérique pour la distribution de leurs produits et services.*

- Une évaluation régulière des actions et des besoins permettra une adaptation des moyens et de l'offre.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération correspondant au 1^{er} échelon de l'Echelle C1 de la Fonction publique territoriale. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition du Maire, comme présentée ci-dessus ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- de décider que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 5 février 2024 ;
- d'indiquer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et le cas échéant de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de projet correspondant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

13- Information-Communication

13.1- Compte-rendu des décisions du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente à l'assemblée le compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions :

Application de la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant application en partie de l'article L2122-22 du CGCT fixant la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire		
Date	Titre	Montant HT et/ou observations
21/12/2024	Reprise alimentation candélabres suite vandaliste Rue de la Gare + Rue Léo Desaixvres (SEOLIS)	10 217, 93 €

13.2- Synthèses 2023

Le Maire présente à l'assemblée la synthèse réalisée au titre des années 2021 à 2023, regroupant diverses informations relatives à l'Etat-civil (nombre des naissances, décès, mariages...), les chiffres du recensement de la population, l'urbanisme (nombre et catégories des autorisations d'urbanisme), les professionnels et associations implantés sur la commune.

13.3- Info communication

Un rappel des principales manifestations qui se dérouleront sur la Commune d'ici le prochain conseil municipal prévu le vendredi 15 mars 2024 à 18h00, est communiqué à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président de séance,
Thierry DEVAUTOUR



Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GIRAUD